

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2023 à 18h01

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juin 2023

Président : Florent CHOLAT, Maire
Secrétaire de séance : Nathalie BARON
Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 10
Pouvoirs : 4
Quorum : 10/8

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Nathalie BARON

Absents ayant donné pouvoir : Sarah AFENDIKOW (donne pouvoir à Elise BRALET), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER, (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Hubert COLLAVET (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Absente : Brigitte ORGANDE

Monsieur le Maire procède à des rappels relatifs à

- L'enregistrement et la rediffusion des vidéos sur des réunions du Conseil municipal ;
- Au caractère public des séances du conseil municipal (nécessité de rester courtois et de ne pas nommer de personne physique sans accord préalable) ;
- La non validité des pouvoirs reçus après les votes ;
- La prévention des conflits d'intérêt ;

Désignation du secrétaire de séance : Nathalie BARON
Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023.

ORDRE DU JOUR

DEL2023_049 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

DÉLIBÉRATION SOUMISE AU VOTE

DEL2023_049 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Rapporteur : Florent CHOLAT

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie de Champagnier le 9 juin 2023 à 18 heures et une minute.

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléant

sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation ;

Le bureau électoral est constitué ainsi que suit :

- Monsieur le Maire, CHOLAT Florent, Président ;
- Les deux conseillers les plus âgés : Monsieur JULIEN Jean Paul et Monsieur ALOTTO Hervé ;
- Les deux conseillers les plus jeunes : Madame CAVARRETTA Christine et Monsieur MENNERON Pierre-Alain.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire, et le secrétariat pour la rédaction du procès-verbal par Nathalie BARON.

Monsieur le Président rappelle que l'objet de la séance est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il est rappelé que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Compte-tenu de la taille de la commune et du nombre de conseillers municipaux : 3 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la représentation de la commune de Champagnier.

Une seule liste, dénommée « Champagnier en Commun », a été déposée et enregistrée. Elle est composée, dans l'ordre, de :

1. Monsieur CHOLAT Florent ;
2. Madame HARREAU Lucie ;
3. Monsieur ALOTTO Hervé ;
4. Madame BRALET Elise ;
5. Monsieur JULIEN Jean Paul ;
6. Madame ANDRIES Carole.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

1. Monsieur CHOLAT Florent (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
2. Madame HARREAU Lucie (liste Champagnier en Commun) 14 suffrages ;
3. Monsieur ALOTTO Hervé (liste Champagnier en Commun) 14 suffrages.

Monsieur CHOLAT Florent, Madame HARREAU Lucie et Monsieur ALOTTO Hervé sont proclamés délégués élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.

Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

1. Madame BRALET Elise (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
2. Monsieur JULIEN Jean Paul (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
3. Madame ANDRIES Carole (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages.

Madame BRALET Elise, Monsieur JULIEN Jean Paul et Madame ANDRIES Carole sont proclamés suppléants élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.

DÉCISIONS PRISES

| | | |
|--|------------|---------------|
| DEC2023_009 | 05/06/2023 | Vente de bois |
| Décision autorisant Monsieur le Maire à signer la proposition de prix d'achat proposée par la société VM Forest, entreprise de travaux forestiers, pour une vente de bois d'une quantité estimée de 40 m3, pour un montant de 572 euros TTC. | | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h29.

| | |
|---|--|
| Florent CHOLAT Maire | Nathalie BARON Secrétaire de séance |
|  |  |